

OBJET / GAIA

**Acquisition
parcelles avenue
Bordart :
incorporation et
transfert dans le
domaine public**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
5 avril 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 20
hor zirenak:

Nombre de votants / 26
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, Mme Maria Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Roger Barbier à Mme Maud Gastigard, M. Jean-Paul Alaman à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Jacques Lassus est désigné secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, expose à l'assemblée que la SAS MAS représentée par M. LAVIGNE Benoit est favorable à la cession pour l'euro symbolique des parcelles AV 297 et 299 d'une surface de 32 m² situées avenue Bordart.

Cette vente permettra d'élargir la voie conformément à l'emplacement réservé n°22 sur le Plan Local d'Urbanisme qui prévoit l'élargissement de l'avenue Bordart à 10 m de plateforme.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :


- **DECIDE** le principe d'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles AV 297 et 299 d'une surface de 32 m² situées avenue Bordart
- **DECIDE** le transfert de ces parcelles dans le domaine public,
- **PRECISE** que les frais seront à la charge de la Commune,

- **CHARGE** le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza